



**2024-01-01**

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce 9 janvier 2024 à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Vincent Nadeau  
Siège #2 - Jean Dallaire  
Siège #3 - France Loignon  
Siège #5 - Tony Gilbert  
Siège #6 - René Drouin

Formant quorum sous la présidence du maire , monsieur François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et greffière-trésorière, étant absente à cette séance, il est proposé par madame France Loignon, appuyé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Louison Busque agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2024-01-02**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2023**
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2023**
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
  - 5.1 - Rapport de l'employé de voirie**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
  - 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC**
  - 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**
- 8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC**
  - 8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023**
  - 8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable**
- 9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**
  - 9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

- 10.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
- 10.2** - Émission des permis et certificats
- 11** - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
  - 11.1** - PRIMA
- 12** - FINANCES-GESTION DES SERVICES
  - 12.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois
  - 12.2** - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets
  - 12.3** - Résolution d'adjudication
- 13** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 14** - LÉGISLATION
  - 14.1** - Adoption du règlement no 344 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 et les modalités de leur perception
- 15** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16** - VARIA
  - 16.1** - Extension du couvre-feu - Camping Luciole
- 17** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Tony Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2024-01-03**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 5 décembre 2023**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Vincent Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

**2024-01-04**

#### **3.2 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2023**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté

**4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**

**5 - VOIRIE**

**5.1 - Rapport de l'employé de voirie**

**6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

**6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale**

**7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC**

**7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable**

**8 - RUE PRINCIPALE / AQUEDUC**

**8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023**

**8.2 - FIMEAU - Infrastructures d'eau potable**

**9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

**9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**

**10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC**

**10.2 - Émission des permis et certificats**

**11 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**11.1 - PRIMA**

**12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**2024-01-05**

**12.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses et comptes du mois**

Il est proposé par monsieur René Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 79 441,54 \$ et d'autoriser leur paiement.

•Comptes à payer 65 374.65\$

Salaires nets versés 10 600.52 \$

•Remises d'employeur 5 466,37 \$

•Total 79 441,54 \$

Administration : chèque no. C2300233 à C2300244, L2300060 à L2300064, V0002119 à V0002123

Salaires : chèque no. D2300203 à D2300217, P2300003

Adopté

**2024-01-06**

**12.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets**

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 800 000 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Philibert souhaite emprunter par billets pour un montant total de 800 000 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
335	334 374 \$
335	465 626 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 335, la Municipalité de Saint-Philibert souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Tony Gilbert, appuyé par monsieur Jean Dallaire et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 janvier 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;

3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	23 300 \$	
2026.	24 400 \$	
2027.	25 800 \$	
2028.	27 100 \$	
2029.	28 700 \$	(à payer en 2029)
2029.	670 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 335 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 janvier 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté

**2024- 12.3 - Résolution d'adjudication  
01-  
07**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	9 janvier 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 janvier 2024
Montant :	800 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Philibert a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2024, au montant de 800 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

23 300 \$ 4,64000 % 2025

24 400 \$ 4,64000 % 2026

25 800 \$ 4,64000 % 2027

27 100 \$ 4,64000 % 2028

699 400 \$ 4,64000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,64000 %

**2 - CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE**

23 300 \$ 4,75000 % 2025

24 400 \$ 4,75000 % 2026

25 800 \$ 4,75000 % 2027

27 100 \$ 4,75000 % 2028

699 400 \$ 4,75000 % 2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,75000 %

**3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

23 300 \$ 5,05000 % 2025

24 400 \$ 4,75000 % 2026

25 800 \$ 4,50000 % 2027

27 100 \$ 4,45000 % 2028

699 400 \$ 4,45000 % 2029

Prix : 98,59900 Coût réel : 4,79751 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Vincent Nadeau, appuyé par madame France Loignon et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Philibert accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2024 au montant de 800 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 335. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

### **13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **14 - LÉGISLATION**

#### **2024-01-08 14.1 - Adoption du règlement no 344 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation pour l'année financière 2024 et les modalités de leur perception**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Philibert se doit d'adopter un budget équilibré pour l'année 2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 et suivant de la Loi sur la fiscalité municipale une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour les services qu'elle offre ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt et pénalité sur les versements échus ainsi que l'application de ses règles à d'autres taxes ou compensations municipales ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Philibert désire imposer dans un même règlement toutes les taxes qui seront prélevées en 2024 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Jean Dallaire et résolu d'adopter le règlement numéro 344 décrétant les taux de taxes, les tarifs de compensation et les modalités de leur perception pour l'année 2024.

Adopté

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16 - VARIA**

**2024-01-09**

**16.1 - Extension du couvre-feu - Camping Luciole**

Une demande de prolongement du couvre-feu a été demandée par le Camping Luciole pour les dates suivantes:

- 22 juin 2024
- 13 juillet 2024
- 20 juillet 2024

Cette demande a été acceptée.

**2024-01-10**

**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jean Dallaire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette séance ordinaire soit levée.

Fermeture à 19h45

\_\_\_\_\_  
François Morin, maire

\_\_\_\_\_  
Maryse Nadeau, dir. gén. & gref. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.